

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 996

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Méthodes anti-déprime

— C'est quoi, votre truc, à vous? me demandait cette jeune personne, en quête d'une méthode pour lutter contre la déprime.

J'en ai plusieurs!

Par exemple, de me dire: on est tout de même mieux ici qu'à Beyrouth (ou sans aller jusque là: mieux ici que dans un pays où il n'y aurait pas d'eau).

Par exemple encore, de me dire: «Quelle chance! Je n'ai pas été sélectionné pour le Tour de Romandie, ou de Suisse, ou de France, ou d'Italie.» Avez-vous jamais pensé non pas à celui qui sort dans les quelques premiers, il a son nom dans les journaux, mais à celui qui sort 37<sup>e</sup> ou 46<sup>e</sup>; bref, qui sort dans les «etc»?

Eh bien, la lecture dans la *Gazette de Lausanne* du 14 mai des *Propos d'un juge*, de M. Philibert Muret, intitulés *Contradictions* me donne encore une raison de me réjouir: «Quelle chance! Je ne suis pas juge».

A lire M. Muret, on se persuade que le jeu judiciaire (c'est le terme qu'il emploie par deux fois, qui n'est pas de nature, soit dit en passant, à rassurer le justiciable) est un jeu subtil, que seuls les gens du sérail (ça c'est encore un terme de M. Muret — moi, qui ai l'esprit souvent mal tourné, jamais je n'aurais osé parler de la magistrature comme d'un sérail... heureux encore qu'on ne

nous parle pas de harem! En somme, je proposerais plutôt *bazar* ou *smalah*, qui évitent les connotations fâcheuses: icoglan, eunuque, etc.) que les gens du sérail, donc, maîtrisent, lui, et ses contradictions, mais qui étonne et inquiète — à tort! — le profane...

(Soit dit encore en passant, M. Muret me paraît négliger le fait que ce profane, chez nous, est le plus souvent citoyen suisse, c'est-à-dire membre du souverain, au nom de qui la justice est rendue. Le plus souvent aussi contribuable, ce qui revient à dire que c'est lui qui paie cette justice. Il faut donc se demander si oui ou non la démocratie est un système vivable; si, oui ou non, le père de la démocratie, René Descartes, a raison quand il écrit ces mots fracassants: «Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée: car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont.»)

Pour en revenir aux contradictions, M. Muret, très justement, souligne que les juristes ne sont pas les seuls à se contredire. Il y a toutefois une petite différence: si Gaston Paris et Joseph Bédier

ne sont pas d'accord sur les origines de la *Chanson de Roland*, le profane se fout éperdûment. Tandis que si un juge estime qu'il faut me mettre en prison et l'autre qu'il faut me libérer et me payer des dommages et intérêts, le profane que je suis est passionnément intéressé. «Des contradictions? Il y en aura toujours. C'est pourtant à travers elles que la vérité a les meilleures chances de percer», conclut l'article. Je consens à partager cet espoir... Cependant, quand on voit un homme passer de longs mois en prison, parce qu'il est soupçonné d'avoir empoisonné un autre homme; qu'on le voit reconnu coupable; qu'on le voit recourir et reconnu coupable pour la seconde fois, qu'on le voit laissé en liberté (alors qu'il était enfermé du temps qu'il n'était encore que prévenu) — avec la faculté de travailler éventuellement dans une pharmacie — vous imaginez un homme condamné pour viol, qu'on laisse en liberté et qu'on autorise à travailler dans un orphelinat de fillettes? — quand on voit, ou plutôt quand je vois, j'admire et me réjouis, comme je le disais, de ne pas être juge. Au fait: vous avez lu *Contre-Enquête*, de Pascal Auchlin et Frank Garbely (chez Favre)? J'y ai trouvé une autre raison, encore, de me réjouir: apparemment, ni vous, ni moi n'avons trempé dans les affaires de narcodollars... Mais nous sommes l'exception. ■

## CARTEL

### L'assurance d'y perdre

(jd) Si nous sommes le peuple le mieux assuré du monde — chaque personne dépense annuellement 4000 francs de primes en moyenne — nous payons cher ce besoin de sécurité. Trop cher même. Au moment où les sociétés d'assurance font part de résultats réjouissants pour 1989, l'hebdomadaire zurichois *Die Weltwoche* (10 mai 1990) part en guerre contre l'un des cartels les plus puissants du pays (98% des primes encaissées), curieusement épargné aussi bien par les autorités que par les critiques des consommateurs; la récente enquête de la Commission des cartels sur l'assurance-choses et l'interdiction des accords dans cette branche pronon-

cée par le conseiller fédéral Delamuraz sont les exceptions qui confirment la règle: les assurances helvétiques bénéficient d'une large impunité qui explique leurs résultats exceptionnels.

En comparant les tarifs des membres des cartels et ceux des rares sociétés indépendantes, *Die Weltwoche* estime à 1,2 milliard de francs le surcoût payé par les assurés pour cause de concurrence insuffisante: 600 millions pour l'assurance-vie, 150 millions pour l'assurance-casco, 140 millions pour l'assurance-choses et 300 millions pour l'assurance responsabilité civile des véhicules à moteur.

Coûts administratifs prohibitifs — 18,6% dans l'assurance-maladie et accidents, 22,5% dans l'assurance responsabilité civile des véhicules — surassurance généralisée par manque d'information indépendante des preneurs de contrat, longue durée des contrats qui

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossey (jpb)

François Brutsch (fb)

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Télécopie: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Pierre Imhof,

Liliane Monod, Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA